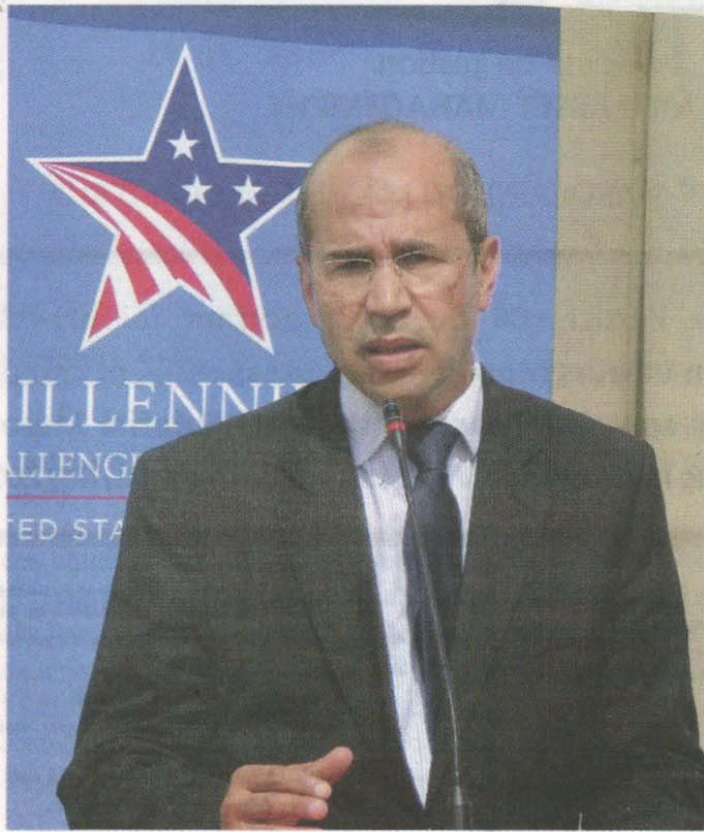


Charaka, un fonds pour booster la formation professionnelle

Le fonds Charaka inscrit dans le cadre du programme Compact II que pilote l'Agence MCA Morocco se veut un outil destiné à assurer un développement soutenu du secteur de la formation professionnelle. La semaine dernière, plusieurs conventions ont été signées pour la création et la réhabilitation d'une quinzaine de centres. Retour sur le fonds avec le directeur de l'agence Abdelghni Lakhdar.

- **L'Economiste:** Quelles dimensions englobe le fonds «Charaka» et quels sont les mécanismes de son fonctionnement et de sa gestion?

- **Abdelghni Lakhdar:** Le fonds «Charaka» finance des projets de création, d'extension ou de réhabilitation de centres de formation professionnelle ayant pour objectifs de rehausser la qualité de la formation professionnelle et d'assurer son adéquation avec les besoins du secteur privé. Il finance à la fois les travaux d'infrastructure, les équipements, la formation des formateurs et l'ingénierie pédagogique jusqu'à l'ouverture des centres. Suite à un appel à projets lancé par l'Agence MCA-Morocco, un panel constitué de représentants des ministères en charge de la formation professionnelle et des Finances, de l'Agence MCA-Morocco et d'experts indépendants a procédé



Abdelghni Lakhdar, directeur général du fonds Charaka insiste sur «la pertinence et la qualité des projets qui se mesurent essentiellement par le fait que la formation proposée est dûment justifiée par la demande du marché en profils à former» (Ph. Adam)

à l'évaluation des projets soumis. Pour la gestion opérationnelle et financière du fonds, l'agence a fait appel à un cabinet spécialisé dans la gestion des fonds, et

dont le rôle est notamment d'assurer le suivi d'exécution des projets sur les aspects administratifs, financiers et techniques et d'appuyer les bénéficiaires du fonds dans la mise en œuvre de leurs projets.

- **Quelle place pour les opérateurs et le secteur associatif dans le pilotage de ce fonds?**

- Le fonds «Charaka» s'appuie sur un constat fort selon lequel il n'est point de réussite de la formation professionnelle sans une implication soutenue du secteur privé. Dans ce sens, parmi plusieurs critères de sélection des projets, deux ont été les plus déterminants. Le premier exige que le projet soit porté conjointement par un partenaire public et un partenaire privé qui est en général une association professionnelle ou une fédération sectorielle.

et fédérations sectorielles, aux côtés des départements ministériels impliqués dans le secteur de la formation professionnelle, de l'OFPPT, d'autres établissements et entreprises publics et de collectivités territoriales. Les partenaires privés interviennent sur toute la chaîne de valeur de la formation, à savoir l'identification des besoins en formation, l'élaboration des programmes de formation, la mise en œuvre et gestion des centres de formation, les stages et la formation en entreprise, l'évaluation et l'ajustement en conséquence des programmes.

- **Le Compact II vient de boucler sa deuxième année, quel bilan global en faites-vous?**

- Le Compact II est un programme d'envergure focalisé sur deux sujets majeurs au cœur des priorités nationales, à savoir le capital humain et le foncier. Deux ans après son entrée en vigueur, le bilan est satisfaisant. Après la mise en place des fondements institutionnels et la réalisation des études préparatoires nécessaires, nous entamons la mise en œuvre sur le terrain des différents projets. A titre illustratif, l'activité «Education secondaire» a été marquée la semaine dernière par le lancement des travaux de réhabilitation des infrastructures de 34 établissements dans la région Tanger-Tétouan-Al

Nouveau modèle de développement

Amadeus présente son mémorandum

L'INSTITUT Amadeus vient de publier, le 6 août dernier, un mémorandum appelé «100 propositions pour un modèle de développement national durable, juste, inclusif et innovant». Des propositions sectorielles et transverses en matière d'économie, d'investissements, de justice sociale, de capital humain, de confiance, de société ou encore d'ancrage international du pays y sont présentées.

Dans ce mémorandum, quatre axes ont été identifiés comme étant les piliers d'un nouveau socle de développement. Il s'agit de la création de nouveaux espaces de croissance pour l'économie, le renforcement d'une gouvernance moderne à la fois prospective et proche des citoyens, l'éclosion du capital humain du Maroc et le renforcement du positionnement du pays dans son ancrage international. Quelque 80 experts en politique, économie et acteurs associatifs, marocains et étrangers ont contribué à la réalisation de cet ouvrage. Par ailleurs, un benchmark

des modèles de croissance de six pays comparables au Maroc à savoir le Chili, l'Éthiopie, l'Indonésie, le Mexique, la Roumanie et le Vietnam a été réalisé.

L'approche participative adoptée par l'Institut ambitionne de mettre en lumière la nécessité d'une refonte du modèle de développement national d'un point de vue multidimensionnel, et ce à travers la prise en compte de l'ensemble des facteurs endogènes et exogènes qui impactent le pays. «Appréhender le modèle de développement du simple point de vue de la croissance économique serait une ineptie et une réponse plus que partielle à la nécessité de réinstaurer la confiance en l'avenir, mais également d'établir une société plus juste et plus inclusive», souligne Brahim Fassi Fihri, président fondateur de l'Institut Amadeus.

Le mémorandum est disponible sur le site internet de l'Institut (<https://www.amadeusonline.org/>).

T.E.G.

Le foncier, l'une des thématiques du Compact II

Le projet «Productivité du foncier» enregistre également de bonnes avancées. L'opération pilote de «melkisation» (l'attribution, à titre de propriété) de 67.000 ha de terres collectives vient d'être lancée par le MCA. Parallèlement, l'Agence a engagé avec le ministère en charge de l'Industrie un ambitieux programme d'action s'articulant autour de trois dimensions.

La première concerne l'élaboration d'un nouveau cadre juridique spécifique aux espaces d'accueil industriels. La seconde a trait au développement de trois zones industrielles pilotes selon un nouveau modèle tiré par la demande et privilégiant le PPP et ce, à Bouznika, Had-Soualem et Sahel-Lakhyayta. Et enfin la troisième est relative au Fonds des zones industrielles durables (FONZID) doté de 30 millions de dollars (environ 290 millions de DH) et visant à développer de nouvelles zones ou réhabiliter des zones existantes en accordant une importance particulière à leur gouvernance et durabilité. L'appel à projets de ce fonds vient d'être clôturé le 31 juillet et les résultats seront annoncés durant le dernier trimestre de cette année, à la lumière des évaluations en cours, selon l'Agence. □

Ce portage doit être soutenu par une gouvernance des centres de formation qui accorde une place de choix à la partie privée. Le deuxième a trait à la pertinence et à la qualité des projets qui se mesurent essentiellement par le fait que la formation proposée est dûment justifiée par la demande du marché en profils à former. Les projets bénéficiaires comptent avec une participation active du secteur privé à travers 17 associations professionnelles

Hoceïma, qui fait partie d'un programme intégré d'amélioration des performances de 90 collèges et lycées. De même, l'activité «Foncier rural» vient de prendre un tournant décisif avec le lancement, en juin dernier, de l'opération pilote de «melkisation» au profit des ayants droit de 67.000 hectares des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz. □

Propos recueillis par Ali ABJIOU